

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chapelle-aux-Filtzméens, le 17 juin 2024

**Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) : enquête publique du 24 juin au 25 juillet 2024**

*Initié en 2018, le PLUi définit les principes d’évolution du territoire à l’horizon 2035 et à l’échelle des 25 communes.* *Depuis une première étape de validation fin février, le projet est adressé aux communes et personnes publiques associées qui ont émis leurs avis. Il est à présent soumis à enquête publique au cours de laquelle chaque citoyen a la possibilité de s’exprimer.*

Un projet bénéfique au territoire et ses habitants

Réunis autour de ce projet transversal, les élus du territoire travaillent ensemble à la définition d’une stratégie commune d’aménagement du territoire adaptée aux enjeux communaux et aux besoins des habitants et réalisée dans le respect de la Loi Climat et Résilience qui implique une réduction stricte des espaces constructibles.

En s’appuyant sur des diagnostics divers (*environnement, agriculture, dynamiques économiques et sociales, mobilités, habitat, liens avec les territoires voisins…)* et les enjeux qu’ils impliquent, la Communauté de communes propose un projet qui traduit une vision partagée du territoire de demain. Il s’agit d’un document unique qui remplacera les documents d’urbanisme actuels des communes (cartes communales, PLU…) et harmonisera les règles d’urbanisme sur l’ensemble du territoire.

Cette approche intercommunale a pour intérêt de renforcer la cohérence territoriale autour des bassins de vie du territoire en consolidant la solidarité au travers de moyens mutualisés plus économes.

Il porte une ambition collective autour de la préservation du cadre de vie et de l’environnement naturel, du développement économique ou encore de l’attractivité du territoire. Il affiche notamment l’ambition d’accueillir 5 500 nouveaux habitants d’ici 2035 impliquant la construction de 2 750 logements sur la période 2023-2035.

Le document détaille ainsi les classements des différents terrains *(agricole, habitat, économie, commerce, naturel, etc.*), les droits et règles de construction applicables à chaque zone (*hauteur, volume, règles architecturales, aspect paysager, stationnement etc*).

Les avis recueillis

Entre mars et mai 2024, les 25 communes de l’intercommunalité ont émis un avis sur le projet de PLUi au sein de leurs conseils municipaux respectifs. Les personnes publiques associées et partenaires institutionnels (*Exemples : services de l’Etat, Chambre d’Agriculture, Région Bretagne, Département d’Ille-et-Vilaine…*) ont également été consultés.

L’ensemble de ces avis sont consultables dans le dossier d’enquête publique.

Les modalités de l’enquête publique

Pendant une trentaine de jours, du lundi 24 juin au jeudi 25 juillet, les citoyens et acteurs du territoire peuvent consulter le document complet :

* Sur le site Internet de la Communauté de communes dédiée au PLUi : <https://urbanisme.bretagneromantique.fr/>
* Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5413>
* Sur un poste informatique dédié au siège communautaire situé à La Chapelle-aux- Filtzméens
* Au format papier dans 8 lieux de permanences répartis sur le territoire :
	+ Siège de la Communauté de communes Bretagne romantique à La Chapelle- aux-Filtzméens
	+ Mairie de Tinténiac
	+ Mairie de Combourg
	+ Mairie déléguée de Lanhélin (Mesnil Roc’h)
	+ Mairie de La Baussaine
	+ Mairie de Cuguen
	+ Mairie de Dingé
	+ Mairie de Pleugueneuc

Un document simplifié du PLUi est consultable dans les autres communes du territoire.

Les citoyens et acteurs du territoire peuvent formuler leurs observations par différents moyens :

* Par écrit au sein des registres dans les 8 lieux de permanence cités ci-dessus aux jours et horaires d’ouverture
* Par écrit et par oral auprès de la commission d’enquête qui assurera des permanences tout au long de ce mois

*Dates et lieux de permanences à retrouver sur urbanisme.bretagneromantique.fr/enquetepublique*

* Par voie postale à l’attention de Monsieur le Président de la Commission d’enquête Communauté de communes Bretagne romantique - 22, Rue des Coteaux - 35190 LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS
* Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-5413@registre-dematerialise.fr
* Par registre dématérialisé à l’adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5413>

Les observations sont publiques et accessibles à tous.

Prochaines étapes

Au terme de l’enquête publique, la commission d’enquête établira un rapport sur le déroulement de l’enquête ainsi que des conclusions sur le projet de PLUi.

Ensuite, la Communauté de communes compilera ces avis et observations pour enrichir le projet de PLUi.

En définitive, le projet de PLUi modifié sera soumis au vote du conseil communautaire pour approbation en fin d’année 2024.

